LE COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
VERS UN DÉVELOPPEMENT EFFICACE

Coopération pour le développement 2015
Faire des partenariats de véritables coalitions pour l'action

EN BREF

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Avant-propos

par Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE

De grands progrès ont été accomplis depuis l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement il y a dix ans. La pauvreté a été réduite de moitié. La maladie et les décès prématurés ont beaucoup diminué, en particulier chez les femmes et les enfants. Malgré ces avancées, d'énormes défis devront être relevés si nous voulons réaliser les nouveaux et ambitieux Objectifs de développement durable d'ici 2030. Ces objectifs véritablement universels concernent tous les pays, tous les dirigeants et tous les peuples, et le succès de leur mise en œuvre dépend de tous. Parallèlement, nous devons nous attaquer au changement climatique et veiller à ce que les mesures que nous prenons pour le combattre soient parfaitement conformes aux objectifs communs de développement.

L'enjeu est de taille. Si nous voulons réussir, il nous faut nourrir de plus hautes ambitions et renforcer la capacité du système international à soutenir un développement universel, inclusif et durable.

Seule l'action conjointe guidée par un système efficace de gouvernance mondiale nous permettra de faire des Objectifs de développement durable un franc succès. Et c'est là tout ce dont il est question dans ce rapport *Coopération pour le développement 2015 : Faire des partenariats de véritables coalitions pour l'action*. En se fondant sur des analyses et des données d'expérience, les auteurs dégagent dix facteurs de réussite qui nous permettrons d'assurer, à mesure que nous progresserons, que les partenariats libèrent tout leur potentiel et sont adaptés aux objectifs poursuivis face aux lourds enjeux du monde de l'après 2015. Parmi ces facteurs de réussite, une forte impulsion politique, l'appropriation par les pays, le calibrage des partenariats en fonction des problèmes à résoudre et le maintien du cap sur les résultats, sont des éléments essentiels. C'est un modèle puissant – que la communauté mondiale ne peut se permettre d'ignorer.

L'OCDE héberge diverses initiatives en vue de promouvoir des politiques de développement efficaces et cohérentes, et elle joue un rôle de premier plan dans les efforts engagés pour améliorer les mécanismes de gouvernance à l'échelle mondiale. Avec nos travaux sur la fiscalité, l'investissement privé, l'utilisation intelligente de l'aide publique au développement et la lutte contre la corruption – pour n'en citer que quelques-uns – nous sommes prêts à œuvrer avec toutes les parties prenantes à l'élaboration « de politiques meilleures pour une vie meilleure » et concrétiser la réalisation des nouveaux objectifs dans le cadre d'une action commune. Ce rapport *Coopération pour le développement 2015* constitue une précieuse contribution à l'accomplissement de cette mission.

Angel Gurría
Secrétaire général de l'OCDE

Éditorial

par Erik Solheim, Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE

Les progrès du développement dans le monde au cours des dernières décennies n'ont pas de précédent dans l'histoire de l'humanité. L'extrême pauvreté a été réduite de moitié, et rien qu'en Chine, plus de 600 millions de personnes sont sorties de la pauvreté. La mortalité infantile a été divisée par deux, frappant 17 000 enfants de moins chaque jour. Actuellement, tous les enfants ou presque vont à l'école. Ceux qui naissent aujourd'hui peuvent espérer vivre 70 ans en moyenne, soit 20 ans de plus que les enfants nés il y a 50 ans. Ils grandissent dans un monde qui, contrairement à ce que pensent beaucoup de gens, est plus pacifique qu'il ne l'a jamais été.

Indiscutablement, les défis encore à relever sont immenses. Plus d'un milliard d'individus vivent encore dans la pauvreté absolue, avec moins de 1.25 USD par jour. Nous devons produire plus de nourriture et plus d'énergie pour plus de monde que jamais tout en préservant la planète. Le monde s'engage dans la mission historique de mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici 2030 et à mettre en œuvre les nouveaux Objectifs de développement durable.

Nous savons qu'aujourd'hui, pour la première fois, l'humanité a la capacité, les connaissances et les ressources nécessaires pour mettre fin à la pauvreté et « verdir » nos économies. Ce qu'il faut désormais, c'est aller de l'avant et y parvenir. Nous ne pouvons attendre l'élaboration d'un plan directeur ou que chacun s'entende avant d'agir. La planète et ses habitants qui vivent dans la pauvreté ne peuvent se permettre d'attendre que les plus lents, les moins résolus et les moins enclins à concrétiser cette ambition décident d'agir. Les nations, les organisations et les individus qui veulent mener une action face à des défis spécifiques du développement doivent s'y mettre – dès aujourd'hui ! Pour ce faire, nous devons mobiliser une volonté politique qui soutienne des coalitions capables d'agir.

Toutes les réussites exemplaires décrites ont pu se concrétiser parce qu'un jour, quelqu'un s'est fixé un objectif et a su rassembler des forces pour donner corps à cet objectif. Le Premier ministre de l'Éthiopie, M. Meles Zenawi, a mis en œuvre des politiques solides et mobilisé les concours et investissements nécessaires pour placer son pays sur une trajectoire lui permettant de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement et acquérir le statut de pays à revenu intermédiaire sans accroître ses émissions de gaz à effet de serre. Bill and Melinda Gates ont investi la mise initiale pour faire vivre l'Alliance Gavi pour les vaccins, un partenariat fructueux qui a permis de vacciner 500 millions d'enfants et de sauver des millions de vies humaines. Le Brésil, l'Indonésie, d'autres pays abritant des forêts tropicales humides et quelques apporteurs d'aide au développement ont inspiré un regroupement d'acteurs sous la bannière de l'initiative REDD+ des Nations Unies pour réduire la déforestation. Jusqu'ici, le Brésil a réduit la déforestation de 80 % et Wilmar, le premier producteur d'huile de palme d'Asie, a pris l'engagement de ne plus contribuer en aucune manière à aggraver encore la déforestation. Les gouvernements africains et les entreprises multinationales œuvrent de concert par l'intermédiaire de Grow Africa pour étendre et rendre plus écologiques les systèmes agricoles africains. L'initiative Énergie durable pour tous des Nations Unies mobilise des ressources financières et une volonté politique afin de produire de l'énergie verte pour les 1.3 million de personnes qui sont privées d'électricité et pour les milliards d'autres qui y ont insuffisamment accès.

Ce ne sont que quelques illustrations des nombreuses avancées obtenues dont nous pouvons tirer des enseignements. Bien d'autres coalitions pour l'action attendent de trouver leur champion. Voici quelques suggestions pour opérer des changements qui fassent réellement une différence.

Nous avons besoin d'une coalition qui lutte contre les subventions aux combustibles fossiles, lesquelles coûtent aux pays en développement environ 500 milliards USD par an. Certains pays pauvres dépensent plus pour subventionner les bas prix du pétrole que pour la santé et l'éducation conjuguées. Les subventions aux combustibles fossiles sont coûteuses, bénéficient essentiellement à la classe moyenne supérieure et aggravent la pollution. Un mécanisme financier à décaissement concentré en début de période permettrait aux pouvoirs publics de distribuer des prestations – transferts monétaires et meilleurs services publics pour les populations pauvres – avant de supprimer les subventions aux combustibles qui sont inefficaces, mais néanmoins parfois populaires.

Nous avons besoins d'une coalition mondiale pour protéger nos magnifiques océans, sous la menace du changement climatique, de la pollution et de la surpêche. Les pays en développement perdent des milliards de dollars à cause de la pêche illégale ou non déclarée alors qu'une pêche durable accroîtrait la valeur du produit mondial de la pêche

de plus de 60 milliards USD. Les récifs coralliens – qui constituent l'habitat de nombreuses espèces uniques et contribuent à la protection des communautés côtières contre les épisodes météorologiques extrêmes – sont mis à mal par le changement climatique et la pollution. La protection des océans est un pari gagnant pour l'humanité et pour l'environnement.

Nous avons besoin de coalitions qui gèrent mieux nos somptueux fleuves, essentiels pour fournir une hydroélectricité propre, pour irriguer l'agriculture nécessaire à l'alimentation des quelque 9 milliards d'habitants qui peupleront bientôt la planète, et pour gérer les inondations de plus en plus fréquentes consécutives au changement climatique. L'expertise internationale et des financements au décaissement concentré en début de période contribueraient à compenser les coûts immédiats avec les avantages tirés à plus long terme de la gestion des cours d'eau.

Ce ne sont que quelques exemples des multiples coalitions qui pourraient être mises en place pour agir au grand bénéfice de la planète et de ses habitants.

Le présent rapport montre comment les partenariats et les coalitions pour l'action peuvent contribuer à mettre fin à la pauvreté et à assurer la concrétisation des Objectifs de développement durable. Il propose un cadre conceptuel pour faire des partenariats de véritables coalitions pour l'action, et offre nombre d'exemples fort intéressants de partenariats fructueux. Pour être efficaces, il faut retenir que les partenariats doivent :

- être animés par un leadership fort
- être pilotés par les pays et adaptés au contexte
- appliquer le type d'action correspondant au défi à relever
- maintenir le cap sur les résultats.

De tous ces éléments, le leadership est le plus important. C'est la ressource naturelle la plus rare et la plus puissante sur la planète. Sans maître à bord, rien ne se fait. Mais si quelqu'un tient la barre, alors tout est possible !

Résumé

Les efforts que la communauté internationale a consacrés au développement ces soixante dernières années ont eu un impact mesurable sur la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la santé de la population, et la réponse donnée à d'autres défis urgents. Toutefois, la fragmentation des initiatives, l'existence de priorités concurrentes et le manque de coordination des approches continuent de freiner les progrès.

Parallèlement, alors que l'interdépendance et la mondialisation ne cessent de croître, les frontières nationales s'estompent, et la notion de souveraineté de l'État qui sous-tendait les formes classiques de coopération internationale est de plus en plus remise en question.

Il est donc plus urgent et impératif que jamais de coordonner l'action. Les Nations Unies ont conduit la définition de 17 Objectifs de développement durable ambitieux, universels et de grande envergure à atteindre d'ici 2030. Pour concrétiser ces objectifs, il sera essentiel d'améliorer et de renforcer la coopération internationale, dans un cadre de gouvernance mondiale reposant sur des mécanismes adéquats de redevabilité mutuelle.

Les partenariats sont de puissants vecteurs de développement

S'il est largement admis que les partenariats jouent un rôle crucial pour stimuler l'action collective qui permettra la réalisation des Objectifs de développement durable, le terme de « partenariat » recouvre des approches, des structures et des finalités diverses, si bien qu'il est difficile, voire impossible, de procéder à une généralisation à leur sujet.

En même temps, bien qu'intrinsèquement universels et applicables à tous les pays, les Objectifs de développement durable sont fondés sur le respect de la diversité – des contextes, des besoins, des capacités, des politiques et des priorités, entre autres. Pour qu'ils soient efficaces, il est essentiel que les partenariats ciblant ces objectifs mondiaux prennent appui sur les priorités des différents pays.

Dans cette optique, trois principes directeurs peuvent contribuer à concrétiser tout le potentiel des partenariats dans la période post-2015 :

1. REDEVABILITÉ. La redevabilité implique d'assumer la responsabilité de son action ou de son inaction et, le cas échéant, d'accepter les éventuelles sanctions découlant du non-respect des engagements.

Même si la redevabilité des pouvoirs publics restera au cœur de l'action après 2015, les partenariats pour le développement actuels associent tout un éventail de parties prenantes : gouvernements nationaux, parlements, société civile, fondations philanthropiques, organisations multilatérales, entreprises et bien d'autres, dont notamment les communautés affectées par les initiatives de développement. Bien que s'appuyant sur des principes communs au service de l'efficacité du développement, nombre des cadres de redevabilité, aujourd'hui, prennent acte du fait que, face à un programme de développement commun, différentes parties prenantes ne retiennent pas nécessairement toutes la même approche. S'ensuivent une confiance et un respect mutuel accrus, deux caractéristiques à la base de la redevabilité.

Partant, comment gérer la redevabilité compte tenu de la complexité croissante de la coopération internationale ? Il est nécessaire de trouver de nouvelles modalités pour exiger des comptes les uns des autres, et d'établir des normes qui soient sans cesse revues et actualisées afin qu'elles demeurent pertinentes et opérantes, mais aussi de préserver un engagement commun et une dynamique politique. Il est également fondamental de veiller à ce que tous les partenaires soient représentés au sein des mécanismes de gouvernance et que chacun puisse faire entendre sa voix.

2. ACTION COORDONNÉE ET EFFICACE. Compte tenu de la diversité grandissante des partenaires intervenant dans la coopération pour le développement, il importe plus que jamais d'éviter la redondance des efforts autant que la fragmentation, problèmes qui nuisent depuis longtemps à l'efficacité de la coopération pour le développement.

Certes, l'efficacité de l'action après 2015 pourra être grandement facilitée si les partenariats ciblent des problématiques ou des secteurs spécifiques, tels que la santé, l'éducation ou l'énergie durable. Cela ne signifie pas pour autant que des partenariats plus vastes et plus nombreux sont la meilleure solution ; l'expérience montre que cette option est parfois plus dommageable que favorable au progrès. Des partenariats rationalisés, intégrant les acteurs et structures existants, réduisent la fragmentation tout comme le chevauchement des efforts et allègent la charge administrative et de notification qui pèse sur les pays en développement, avec à la clé une amélioration à la fois de la prestation et de son impact.

Les partenariats, y compris entre le secteur public et le secteur privé, peuvent aussi contribuer à porter les solutions à une échelle supérieure : les solutions de développement peuvent ainsi bénéficier à un grand nombre de personnes, alors qu'isolément, les pouvoirs publics, les entreprises ou les organismes philanthropiques ne sont en général pas à même d'atteindre autant d'individus. Enfin, et surtout, un leadership fort et déterminé confère aux partenariats la dynamique dont ils ont besoin pour s'attaquer à des défis de développement complexes, tenir le cap et mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour atteindre leurs objectifs.

3. ACTION REPOSANT SUR L'EXPÉRIENCE. Pour que la réforme de la coopération pour le développement permette à cette dernière de relever les défis qui se posent aujourd'hui en matière de développement, elle doit passer par une évolution des comportements et des mentalités. Le dialogue et l'apprentissage à partir de l'expérience sont fondamentaux pour produire ces changements. Les 11 études de cas présentées dans ce rapport illustrent des expériences de partenariats et d'approches diverses, mais qui partagent au moins une caractéristique : toutes soulignent qu'il est important de dégager des enseignements de l'expérience, de partager les connaissances et de diffuser les enseignements et les bonnes pratiques. La coopération Sud-Sud constitue un vecteur puissant de partage de connaissances, qui permet aux pays de nourrir leurs propres politiques et programmes des enseignements tirés de l'expérience des autres.

Les mécanismes de redevabilité aident à tirer les leçons de l'expérience, ce qui permet d'améliorer la qualité de la coopération pour le développement de façon à en accroître l'impact et la pertinence. Ils peuvent consister dans des examens par les pairs axés sur la structuration, la gestion et la mise en œuvre de la coopération pour le développement, ou dans des cycles de suivi, de notification et d'évaluation visant à accompagner une adaptation constante.

Les partenariats de l'après-2015 feront appel à de nouveaux acteurs et susciteront de nouveaux rôles

La réalisation des Objectifs de développement durable nécessitera un engagement fort de la part de nombreux acteurs, notamment :

- le secteur privé, pour la création d'emplois, le développement des technologies et l'investissement
- la société civile, qui demandera aux partenaires de la coopération pour le développement de rendre des comptes, veillera à ce que les engagements nationaux et mondiaux soient tenus, et fera en sorte que l'utilisation des ressources publiques soit productive et responsable.

Il s'ensuit que le rôle des pouvoirs publics, traditionnellement perçus comme le principal bailleur de fonds pour le développement, doit changer.

Un cadre d'action pour les partenariats de l'après-2015

Le rapport *Coopération pour le développement 2015* étudie le rôle que jouent les partenariats pour établir le juste équilibre entre souveraineté et subsidiarité, inclusivité et différenciation, cohérence et spécialisation dans l'optique de la concrétisation des Objectifs de développement durable. Tirant les leçons de l'expérience, il propose dix facteurs de réussite qui composent un cadre de mise en œuvre et de suivi de nature à faire des partenariats des coalitions efficaces pour l'action :

1. Garantir une impulsion politique à haut niveau.
2. Veiller à ce que les partenariats opèrent à l'initiative des pays et soient adaptés au contexte national.
3. Éviter le recoupement des efforts et la fragmentation.
4. Mettre en place une gouvernance inclusive et transparente.
5. Retenir le modèle de partenariat le mieux adapté aux enjeux.
6. Convenir de principes, d'objectifs, de plans de mise en œuvre et de mécanismes d'application.
7. Préciser les rôles et les responsabilités.
8. Conserver le cap sur les résultats.
9. Mesurer et suivre les progrès accomplis au regard des objectifs et des cibles.
10. Mobiliser les ressources financières nécessaires et les utiliser efficacement.

Facteurs de réussite pour des partenariats efficaces après 2015

Au cours des soixante dernières années, l'action de la communauté internationale a eu un impact indéniable sur la pauvreté, la santé et d'autres enjeux appelant des réponses urgentes. Pourtant, la multiplicité des acteurs ou approches à l'œuvre dans le paysage foisonnant du développement d'aujourd'hui est porteur de défis.

Une nouvelle approche des partenariats au sein d'un système global de gouvernance mondiale, étayé par de solides mécanismes de suivi, peut garantir que l'action se traduise par des résultats.

Dix facteurs de réussite

1. Garantir une impulsion politique à haut niveau.
2. Veiller à ce que les partenariats opèrent à l'initiative des pays et soient adaptés au contexte national.
3. Éviter le recoupement des efforts et la fragmentation.
4. Mettre en place une gouvernance inclusive et transparente.
5. Retenir le modèle de partenariat le mieux adapté aux enjeux.
6. Convenir de principes, d'objectifs, de plans de mise en œuvre et de mécanismes d'application.
7. Préciser les rôles et les responsabilités.
8. Conserver le cap sur les résultats.
9. Mesurer et suivre les progrès accomplis au regard des objectifs et des cibles.
10. Mobiliser les ressources financières nécessaires et les utiliser efficacement.

Ces dix facteurs de réussite composent un cadre d'action de nature à faire des partenariats d'aujourd'hui les coalitions efficaces pour l'action qui seront indispensables à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Chapitre 1
Faire des partenariats de véritables coalitions pour l'action

par Hildegard Lingnau et Julia Sattelberger, Direction de la coopération pour le développement, OCDE

Le programme d'action universel, ouvert à toutes les parties prenantes et porteur de transformations, défini par les Objectifs de développement durable, rend plus urgente que jamais la nécessité de coopérer et de travailler efficacement. Les partenariats sont la voie à suivre au service d'un véritable développement. Ce chapitre de synthèse du rapport *Coopération pour le développement 2015* propose un nouveau système de redevabilité, à plusieurs niveaux, destiné à guider l'action des partenariats afin qu'il soit en mesure de mettre en œuvre et de suivre efficacement les efforts déployés pour atteindre les Objectifs de développement durable. Ce chapitre expose les trois principales fonctions des partenariats dont l'importance est déterminante pour la mise en œuvre réussie des nouveaux objectifs : redevabilité, coordination de l'action et partage des connaissances. Tirant les enseignements des cinq chapitres conceptuels et des onze études de cas qui illustrent l'action de divers partenariats de par le monde, il présente un cadre, s'appuyant sur dix facteurs de réussite, à la base de véritables coalitions pour l'action dans le monde de l'après-2015.

PARTIE I
Les partenariats, un puissant moteur pour la concrétisation des Objectifs de développement durable

Chapitre 2
La promesse des partenariats pour l'après-2015

par Homi Kharas, avec le concours de Julie Biau, The Brookings Institution

Si les partenariats sont généralement considérés comme un instrument prometteur pour atteindre les nouveaux Objectifs de développement durable, ce chapitre montre à quel point il importe de choisir le partenariat adapté à chaque situation. À titre d'illustration, une coopération de grande ampleur à l'échelle mondiale et au niveau des pays peut être utile pour répondre aux besoins essentiels, mais un partenariat public-privé au niveau local est parfois plus adapté pour résoudre les problèmes d'infrastructure. Pour ce qui est des questions n'impliquant pas de contrepartie – comme la biodiversité, le maintien de la paix ou le changement climatique – les négociations intergouvernementales à l'échelle mondiale demeurent le mécanisme privilégié. Tous les secteurs et toutes les problématiques n'ont pas toujours réussi à susciter la coopération internationale nécessaire pour obtenir une réponse ciblée. Les facteurs de réussite des partenariats sont notamment les suivants : lien étroit entre la stratégie établie à l'échelle mondiale et la mise en œuvre au niveau local ; objectifs clairs, ambitieux et réalisables ; utilisation de modèles d'affectation des ressources basés sur les performances ; enfin, mise en place d'une structure de gouvernance participative, où l'ensemble des parties prenantes sont représentées.

Types de partenariat selon les différents Objectifs de développement durable

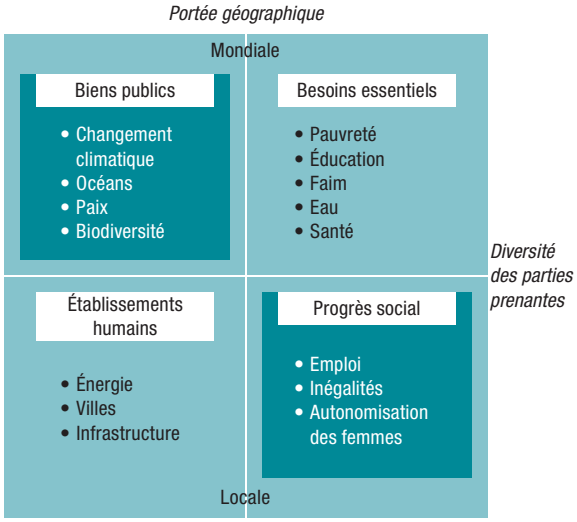

Recommandations relatives aux partenariats dans le monde de l'après-2015

- Créer une « structure centrale à plusieurs niveaux » qui assure la cohérence des actions autour d'un programme commun, mette en place des systèmes de mesure partagés et permette un flux de communication continu, chacun des différents niveaux – mondial, régional, national et local – jouant un rôle spécifique.
- S'assurer que tous les participants ont la volonté de trouver des solutions aux problèmes communs.
- Favoriser, s'il y a lieu, une modification des comportements et des mentalités afin de garantir le bon fonctionnement des partenariats multipartites.
- Énoncer une mission simple, assortie d'objectifs clairs, ambitieux et réalisables.
- Mettre en place une structure de gouvernance participative, où l'ensemble des parties prenantes sont représentées.
- S'assurer que le type de partenariat retenu est adapté à l'objectif de développement visé :
    - » Les besoins essentiels se prêtent parfaitement à une coopération multipartite internationale, laquelle peut être renforcée pour mettre en place un socle de protection sociale à l'échelle mondiale.
    - » La formule classique des partenariats public-privé locaux convient peut-être mieux aux questions d'infrastructure.
    - » Les négociations intergouvernementales à l'échelle mondiale sont le mécanisme idéal pour les questions n'impliquant pas de contrepartie, comme par exemple la biodiversité, le maintien de la paix ou l'atténuation du changement climatique.
    - » Les objectifs socioculturels se prêtent mieux à des partenariats multipartites à l'échelle locale.

Chapitre 3
Des partenariats inclusifs pour une coopération efficace au service du développement

par Brenda Killen, Direction de la coopération pour le développement, OCDE

Au cours de la première décennie du présent millénaire, un consensus s'est fait jour autour de la nécessité de renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement. Plusieurs déclarations, qui se sont succédées et complétées – de la Déclaration de Paris au Programme d'action d'Accra et à l'Accord de Partenariat de Busan – ont défini, puis réaffirmé, les principes sous-jacents et établi des indicateurs mesurables de l'efficacité du développement. Ceux-ci, à leur tour, ont été validés et adoptés par un éventail de plus en plus varié de partenaires du développement. Le point d'orgue de ce processus a été, en 2011, la création du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, alliance réunissant 160 pays en développement et développés et plus de 45 organisations publiques, de la société civile et privées. Ce chapitre montre pourquoi ce Partenariat mondial peut faire partie des modalités permettant la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et la mesure des progrès réalisés, et formule des recommandations pour des partenariats fructueux après 2015.

Recommandations relatives à des partenariats inclusifs pour une coopération efficace au service du développement

- Veiller à ce que les partenariats soient inclusifs. Mettre en place des pratiques de travail qui facilitent la participation, l'appropriation, le dialogue et l'apprentissage mutuel.
- S'assurer que les dispositifs de gouvernance garantissent la représentativité, afin d'en améliorer la légitimité et de renforcer l'adhésion. Adopter une approche flexible et ouverte de l'accès et de la participation au partenariat – tous les partenaires disposent de la même autorité, des mêmes droits et de la même capacité à influer sur les résultats.
- Ancrer le partenariat sur les principes convenus afin de définir une orientation, une terminologie commune et des objectifs partagés, tout en reconnaissant qu'il existe de multiples approches et moyens pour y parvenir. Compléter l'engagement politique par la mise en œuvre sur le terrain, afin d'éviter que le partenariat ne devienne un simple « lieu où se ressassent de vieilles rengaines ».

- Mettre en place un mécanisme qui, à partir de données empiriques et de mesures claires, permet d'observer les progrès au regard des promesses et des engagements, en rendre les résultats publics et faciliter un dialogue ouvert à leur sujet pour favoriser l'apprentissage mutuel. La volonté politique de rendre des comptes nourrit la confiance, qui est le point de départ d'un véritable partenariat.

Chapitre 4
Les partenariats avec le secteur privé au service du développement durable

par Alex Evans, Center on International Cooperation, Université de New York

Pour assurer la concrétisation des Objectifs de développement durable qui seront mis en place après 2015, il faudra faire appel aux efforts de tous les pays et de tous les acteurs, publics ou privés. Des progrès devront être faits dans trois domaines de premier plan : les États fragiles, l'avènement d'une croissance inclusive et durable dans les pays à revenu intermédiaire, et les politiques intérieures des pays développés qui influent sur la réduction de la pauvreté et l'instauration de modes de production et de consommation durables. La résolution de bon nombre des problèmes qui se posent dans ces domaines exigera une contribution importante du secteur privé, qu'il pourra apporter à travers la création d'emplois, la mise au point de technologies et l'investissement. Cependant, l'établissement de partenariats avec le secteur privé n'est pas sans susciter des réserves qu'il faut prendre en compte. Dans ce chapitre est examinée la façon dont le secteur privé peut participer à la mise en œuvre du programme de développement durable pour l'après 2015, l'accent étant mis sur ce que les entreprises peuvent faire (et ce qu'elles ne peuvent pas faire), ainsi que sur le rôle que les pouvoirs publics doivent jouer pour parer aux risques associés à cette participation et exploiter au maximum les possibilités qu'elle offre.

Recommandations pour des partenariats avec le secteur privé à l'appui du développement durable

- Créer les conditions minimales requises : faire en sorte que les entreprises respectent les règles relatives à leur responsabilité sociale, que les pouvoirs publics créent un climat propice à leurs activités, et que les pays en développement disposent des capacités dont ils ont besoin.
- Cibler certains secteurs ou chaînes de valeur.
- Diriger l'attention dans un premier temps vers un petit nombre de partenariats, afin de montrer les résultats qui peuvent être obtenus sur le terrain.
- Suivre les efforts que déploient les entreprises pour s'acquitter de leurs engagements et rendre publics les résultats de cet exercice.
- Mettre en place des règles, des réglementations et des mesures qui encouragent et rendent possibles un financement et un investissement durables de la part du secteur privé.
- Faire en sorte que les pouvoirs publics prennent des mesures qui incitent le secteur privé à investir dans les pays les moins avancés et dans les biens publics mondiaux.
- Éliminer les facteurs d'incitation ayant des effets pervers.

Chapitre 5
La notion de redevabilité dans la coopération internationale pour le développement

par Philipp Dann, Université Humboldt de Berlin et Julia Sattelberger, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

La redevabilité recouvre le fait de définir des buts et objectifs clairs, d'assumer la responsabilité de les atteindre et d'accepter d'être éventuellement sanctionné en cas de non-respect des engagements pris. Compte tenu du nombre croissant de parties prenantes qui jouent un rôle actif dans la coopération pour le développement, l'exercice de la redevabilité devient de plus en plus complexe. Ce chapitre précise la signification de cette notion dans le contexte actuel de la coopération pour le développement. Il énonce les principales fonctions qu'elle remplit : préciser les rôles et responsabilités de chacun, encourager une action responsable et renforcer la légitimité et la confiance. Il examine aussi certains des domaines où des progrès s'imposent pour assurer l'objectivité nécessaire, créer un équilibre entre

les partenaires quant aux moyens de mise en application, et garantir que les principales parties prenantes auront la possibilité de se faire entendre. Il s'achève sur des recommandations concernant la conception de mécanismes de redevabilité qui permettent d'accroître l'efficacité de la coopération pour le développement.

Recommandations relatives à la redevabilité dans la coopération internationale pour le développement

- Déterminer clairement qui est comptable devant qui et assurer une indépendance entre les deux parties.
- Définir des normes précises de comportement et de performance.
- Prévoir la possibilité de sanctions en cas de non-respect des obligations.
- Assurer l'objectivité de l'évaluation.
- Veiller à ce que l'exigence de redevabilité soit la même pour tous les partenaires.
- Mettre en place les mécanismes nécessaires pour permettre à toutes les parties prenantes de se faire entendre.

Chapitre 6
Les mécanismes de redevabilité dans la coopération pour le développement

par Rahul Malhotra, avec le concours de Megan Grace Kennedy-Chouane et Hanna-Mari Kilpelainen, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

De nos jours, la coopération pour le développement a lieu à de multiples niveaux et fait intervenir de nombreux acteurs. Comment l'obligation de redevabilité peut-elle être mise en œuvre dans un paysage aussi complexe ? Dans ce chapitre sont examinés les instruments et dispositifs existant pour assurer l'exercice de la redevabilité dans la coopération pour le développement, lesquels permettent de définir des objectifs et des engagements communs, de mesurer les progrès et d'encourager l'évolution des comportements et l'amélioration des performances, en dépit (et peut-être à cause) de l'absence de mécanismes d'exécution contraignants. Pour finir, est présenté un ensemble de priorités à suivre en vue de renforcer l'utilité et l'impact des outils de mesure de l'exercice de la redevabilité, aux fins des Objectifs de développement durable définis pour l'après 2015.

Les composantes d'un mécanisme de redevabilité

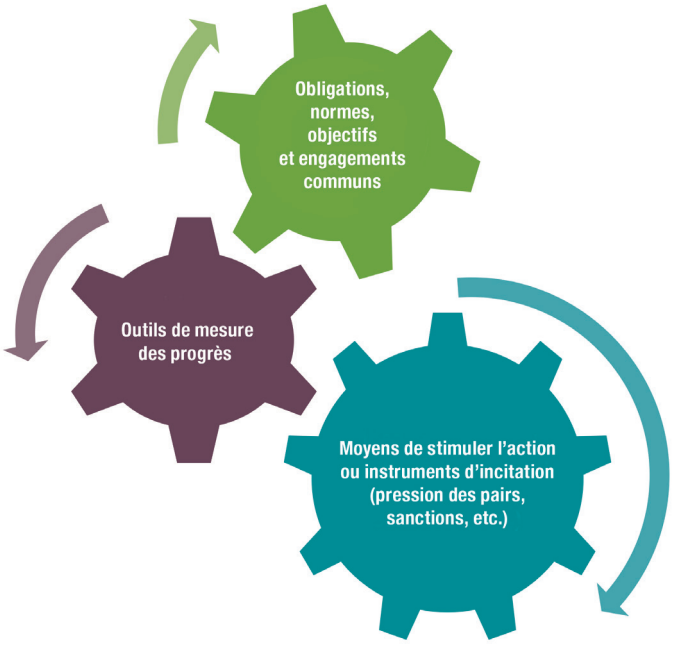

Recommandations relatives aux mécanismes de redevabilité en matière de coopération pour le développement

- Actualiser en permanence les normes et engagements mesurables et les adapter continuellement à l'évolution du contexte, afin qu'ils restent d'actualité et bien adaptés.
- Consolider les mécanismes de redevabilité existants, afin d'accroître au maximum leur contribution collective à l'échange de connaissances et à la redevabilité mutuelle.
- Centrer l'attention sur les résultats et sur les faits qui témoignent de l'efficacité des actions menées.
- Mettre en place des plateformes mondiales et régionales pour l'apprentissage mutuel et le dialogue.

PARTIE II
Des partenariats pour le développement en action

Chapitre 7
Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

par José Antonio Meade Kuribreña, ministre des Affaires étrangères du Mexique et coprésident du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement permet déjà d'établir un cadre de développement pour l'après-2015 qui soit global, inclusif et orienté vers l'action. Du fait de sa structure de gouvernance ouverte à tous comme de son rôle de forum d'échange entre les divers types d'acteurs du développement, cette instance s'avère particulièrement efficace pour changer les choses sur le terrain. Le présent chapitre décrit certaines des réalisations concrètes obtenues à ce jour, comme le suivi de la mise en œuvre des principes relatifs à l'efficacité du développement, l'organisation au Mexique d'un forum de haut niveau ayant enregistré un fort taux de participation, ainsi que le soutien à presque 40 initiatives concrètes menées à travers le monde dans le but d'accroître l'efficacité du développement.

Ce chapitre présente en outre un « Point de vue » de Lilianne Ploumen, ministre néerlandaise du Commerce extérieur et de la Coopération au service du développement, et coprésidente (aux côtés de deux autres coprésidents) du Partenariat mondial.

Chapitre 8
Des partenariats réussis au service du développement : l'expérience de la Fondation Gates

par Mark Suzman, président de la division Politique mondiale, plaidoyer et programmes pays, Fondation Bill & Melinda Gates

Ces 15 dernières années, la Fondation Bill & Melinda Gates a accumulé une riche expérience de collaboration avec des partenariats mondiaux, grâce auxquels elle a pu avoir un impact considérable sur la vie des individus. Le présent chapitre tire les enseignements de cette expérience, en examinant des partenariats tels que Gavi – l'Alliance du vaccin, le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Family Planning 2020 ou Chaque Nouveau-né, afin de cerner les facteurs de réussite. Si ces partenariats n'ont pas tous les mêmes mécanismes de coordination ou les mêmes structures de gouvernance, ils partagent certaines caractéristiques : une détermination commune, une mission unifiée, des plans d'action, des cibles bien définies et des mécanismes de redevabilité consensuels.

Chapitre 9
Le Partenariat international pour la santé+

par Tim Evans, directeur principal du Département de la santé, de la nutrition et de la population, Banque mondiale, et Marie-Paule Kieny, directrice générale adjointe pour les systèmes de santé et l'innovation, Organisation mondiale de la santé

Le Partenariat international pour la santé+, qui réunit de multiples parties prenantes, a essentiellement pour but d'améliorer la santé dans les pays en développement. Il offre une plateforme pour la coordination et l'alignement des efforts, le partage des connaissances et la reddition mutuelle de comptes. À partir des principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, il a défini sept « comportements » à adopter pour assurer une coopération efficace dans le secteur de la santé, lesquels mettent l'accent sur le soutien des stratégies nationales concernant le secteur de la santé et l'utilisation des systèmes nationaux. Le présent chapitre, qui étudie certains des points forts du Partenariat et des difficultés auxquelles il se heurte, s'achève sur le constat selon lequel, compte tenu de la complexité croissante du contexte dans lequel s'inscrit le développement, il a un rôle plus important que jamais à jouer.

Chapitre 10
Les partenariats pour le développement dans le secteur de l'éducation

par Manos Antoninis, Rapport mondial de suivi de l'Éducation pour tous

Si les partenariats pour le développement dans le secteur de l'éducation de base prennent de nombreuses formes, l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée et le Partenariat mondial pour l'éducation, qui lui a succédé, sont les initiatives qui expriment le mieux les aspirations de la communauté internationale. Ces partenariats n'ont pas suivi la même approche que celle adoptée dans celui de la santé caractérisée par la création initiale d'un fonds mondial. L'approche adoptée a consisté à établir une charte entre les apporteurs de coopération pour le développement et les gouvernements, afin de susciter une augmentation des contributions des uns et des autres. Dans la pratique, la mise en place du partenariat a été une entreprise de longue haleine. Si les dispositifs de gouvernance et les procédures opérationnelles ont été progressivement améliorés, il reste encore à savoir si le partenariat a eu l'effet catalyseur attendu. D'après les enseignements dégagés jusqu'à présent, il apparaît clairement que les partenariats mis en place après 2015 auront besoin de ressources supplémentaires et de données de meilleure qualité pour améliorer les résultats de l'éducation.

Ce chapitre présente en outre un « Point de vue » de Qian Tang, sous-directeur général pour l'éducation, UNESCO.

Chapitre 11
De l'Énergie durable pour tous

par Kandeh Yumkella, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'initiative Énergie durable pour tous

La pauvreté et le changement climatique sont les deux problèmes majeurs de notre temps. Les énergies renouvelables offrent d'immenses possibilités de remédier simultanément à ces deux problèmes, en soutenant l'action menée dans chacun des trois domaines clés du développement durable : la croissance économique, la protection de l'environnement et le progrès social. L'énergie est un vecteur de développement qui contribue à la réalisation d'autres objectifs essentiels comme la santé, l'égalité entre les sexes et l'accès à la nourriture et à l'eau. L'initiative Énergie durable pour tous est un partenariat unique entre les Nations Unies et la Banque mondiale, qui s'appuie sur un remarquable réseau de dirigeants issus des gouvernements de pays en développement et développés, du secteur privé, de la société civile et d'institutions financières multilatérales et nationales. Ce chapitre décrit comment, ensemble, ils catalysent l'action et l'investissement pour atteindre trois objectifs ambitieux : assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes, doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique et doubler la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

Ce chapitre présente en outre un « Point de vue » de Mary Robinson, présidente de la Mary Robinson Foundation – Climate Justice et membre du Conseil consultatif d'Énergie durable pour tous.

Chapitre 12
L'initative Aide pour le commerce

Par Yonov Frederick Agah, directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce

L'importance des échanges commerciaux pour le développement a été reconnue par l'intégration d'objectifs liés au commerce – et à l'aide pour le commerce – dans les travaux préparatoires aux Objectifs de développement durable. Or, les pays en développement, et particulièrement les moins avancés d'entre eux, ont besoin d'aide pour renforcer leurs capacités commerciales. Ce chapitre décrit l'initiative Aide pour le commerce lancée en 2005, un partenariat visant à renforcer les capacités du côté de l'offre ainsi que les infrastructures commerciales des pays en développement. Il étudie les points forts et les points faibles de l'initiative, et permet de constater que dix ans après son lancement, celle-ci a résolument trouvé sa place dans le cadre d'action international et n'a rien perdu de sa pertinence.

Chapitre 13
La Plateforme pour des institutions efficaces

par Steve Pierce, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), avec le concours de Neil Cole, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire

Il est primordial de disposer d'institutions et de systèmes nationaux efficaces pour concrétiser le développement durable. La Plateforme pour des institutions efficaces aide les pays à renforcer leurs institutions du secteur public par le biais d'initiatives telles que les deux qui sont décrites dans le présent chapitre. L'Initiative des alliances d'apprentissage sur la réforme du secteur public offre – aux groupes collaboratifs d'institutions, de praticiens et de chercheurs – des opportunités structurées et pratiques permettant de tirer des enseignements de l'expérience des autres face aux problèmes, aux risques et aux écueils de la réforme du secteur public. Les dialogues noués avec les pays pour l'utilisation et le renforcement des systèmes locaux encouragent les apporteurs de coopération pour le développement à utiliser davantage les systèmes nationaux de manière à renforcer les capacités et la redevabilité. Ce sont des moyens pratiques de nature à renforcer l'impact du travail collaboratif.

Chapitre 14
Le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État

par Kaifala Marah, ministre des Finances, Sierra Leone, et Président du g7+

Les pays touchés par un conflit ou en situation de fragilité doivent trouver de nouvelles méthodes de travail mieux adaptées à leurs problèmes spécifiques. Le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État a été lancé en 2008 pour réunir des pays fragiles ou affectés par un conflit, des partenaires internationaux et la société civile dans le but de faire jouer l'effet catalyseur de transitions réussies pour sortir de situations de conflit ou et de fragilité. Le Dialogue International a par ailleurs instauré le « New Deal » pour l'engagement dans les États fragiles et touchés par un conflit, moyen innovant de promouvoir le développement et d'évaluer les progrès dans de tels contextes. La présente étude de cas passe en revue les réalisations obtenues tant dans le cadre du Dialogue International que du New Deal, ainsi que les difficultés rencontrées.

Chapitre 15
Le Partenariat statistique au service du développement au XXie siècle (PARIS21)

par Ola Awad, président du Bureau central palestinien des statistiques et Leslie Rae, PARIS21

PARIS21 est un partenariat multipartite bien établi, qui contribue au renforcement des capacités statistiques des pays en développement en les aidant à produire des statistiques de qualité et à jour ; en favorisant la coordination entre apporteurs de coopération pour le développement, responsables de l'action publique, et utilisateurs et producteurs de données ; enfin, en apportant son concours pour documenter, conserver et diffuser les données. Il aide également à nouer de solides alliances entre les principaux acteurs du domaine des statistiques, des données et du développement, et a mis en place des plateformes permettant aux pays en développement de faire entendre leur voix. Une révolution des données sera nécessaire pour donner corps aux Objectifs de développement durable et assurer le suivi de leur mise en œuvre dans les pays en développement. Ce chapitre décrit les points forts sur lesquels peut s'appuyer PARIS21 pour œuvrer avec la communauté internationale en faveur de cette révolution des données, ainsi que les défis auxquels il est confronté.

Ce chapitre présente en outre un « Point de vue » de Winnie Byanyima, directrice générale d'Oxfam International.

Chapitre 16
Le partenariat Grow Africa

par Arne Cartridge, directeur exécutif, Grow Africa

Le secteur agricole de l'Afrique recèle un vaste potentiel de génération de croissance économique et de création d'emplois, en particulier pour les agriculteurs, les femmes et les jeunes. L'investissement du secteur privé joue un rôle crucial pour donner l'impulsion à une croissance rapide et durable de l'agriculture, et ce d'autant plus efficacement qu'il est déployé en partenariat avec l'État et des apporteurs de coopération pour le développement. Le présent chapitre décrit les efforts de Grow Africa pour permettre aux pays de tirer parti du potentiel de leur secteur agricole. Un aspect crucial du travail de Grow Africa réside dans l'incubation de nouveaux partenariats public-privé, et dans le renforcement des partenariats existants. Ce chapitre met en lumière plusieurs modèles ayant donné de bons résultats, ainsi que divers enseignements tirés au fil de l'expérience.

Chapitre 17
Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts

par Per Fredrik Ilsaas Pharo, directeur, Initiative internationale Climat et Forêt du gouvernement norvégien, ministère norvégien du Climat et de l'environnement

L'urgence des mesures à mettre en place pour réduire les émissions liées à la déforestation a incité la communauté internationale à négocier le mécanisme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ce mécanisme collaboratif entend inciter les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre générées par leurs secteurs forestiers et leurs tourbières. Un large éventail de parties prenantes – gouvernements, organisations multilatérales, société civile, groupes autochtones et autres communautés tributaires de la forêt, universités et secteur privé – sont associées à l'ensemble des processus de planification et de mise en œuvre de la REDD+. Ce chapitre décrit le fonctionnement de la REDD+ et met en évidence quelques dénominateurs communs entre les partenariats qu'il promeut.

Ce chapitre présente en outre un « Point de vue » de Bharrat Jagdeo, ancien Président du Guyana.

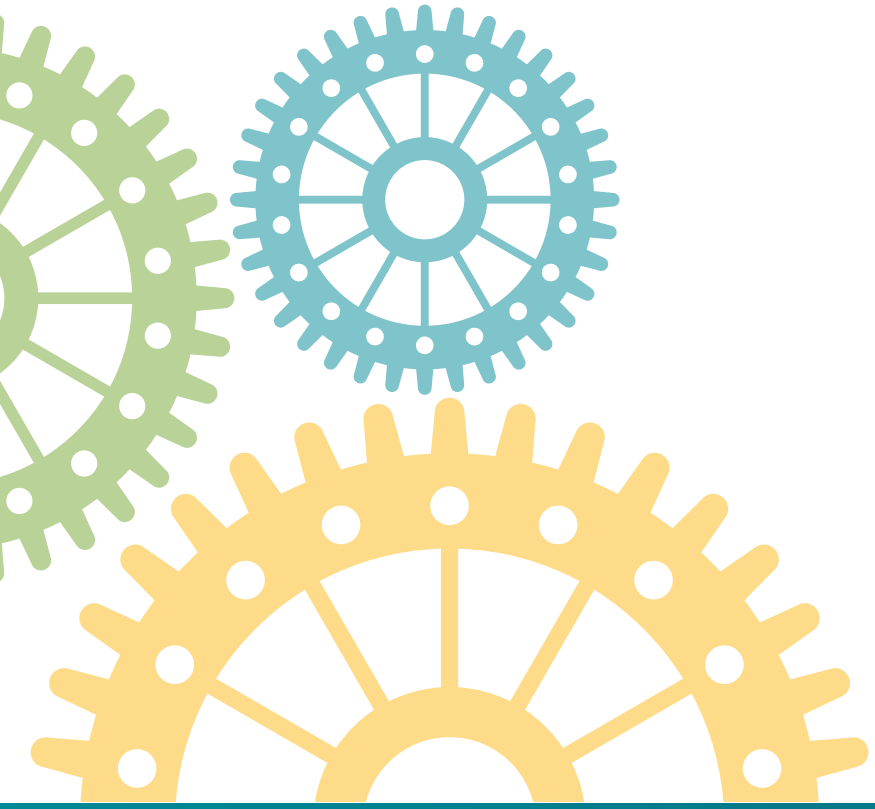

PARTIE III
Profils des apporteurs de coopération pour le développement

Les Objectifs du Millénaire pour le développement comme instruments d'action et de sensibilisation : enseignements de l'expérience

élaborée par Chantal Verger de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

À l'heure où la communauté internationale se penche sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), il peut être utile de tirer des enseignements de celle des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), afin de pouvoir faire des nouveaux objectifs des instruments d'action efficaces. Les faits montrent que le discours tenu au niveau mondial à propos des OMD a permis non seulement de renforcer l'adhésion de la population et de la sphère politique aux efforts en faveur du développement international, mais aussi de susciter une réorientation des politiques et des programmes de coopération pour le développement, et d'encourager l'évolution des comportements au sein des organismes de coopération pour le développement. Cette section examine la façon dont ces changements se sont produits chez les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, en s'appuyant sur un échantillon représentatif de huit de ses pays membres.

Performance des membres du Comité d'aide au développement en matière d'aide publique au développement en 2013 et 2014

élaborée par Yasmin Ahmad de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

Selon les données préliminaires, les apports nets d'aide publique au développement (APD) des membres du Comité d'aide au développement (CAD) se sont élevés, en 2014, à 135.2 milliards USD, soit 0.29 % de leur revenu national brut (RNB). L'APD nette a progressé de façon régulière au cours des quinze dernières années et augmenté de 66 % depuis 2000. Il est encourageant de constater que, malgré la récession qui a conduit plusieurs pays membres du CAD à réduire leurs budgets d'aide, les niveaux globaux de l'APD restent élevés et stables.

APD bilatérale par groupe de revenu, 2003 13, versements bruts

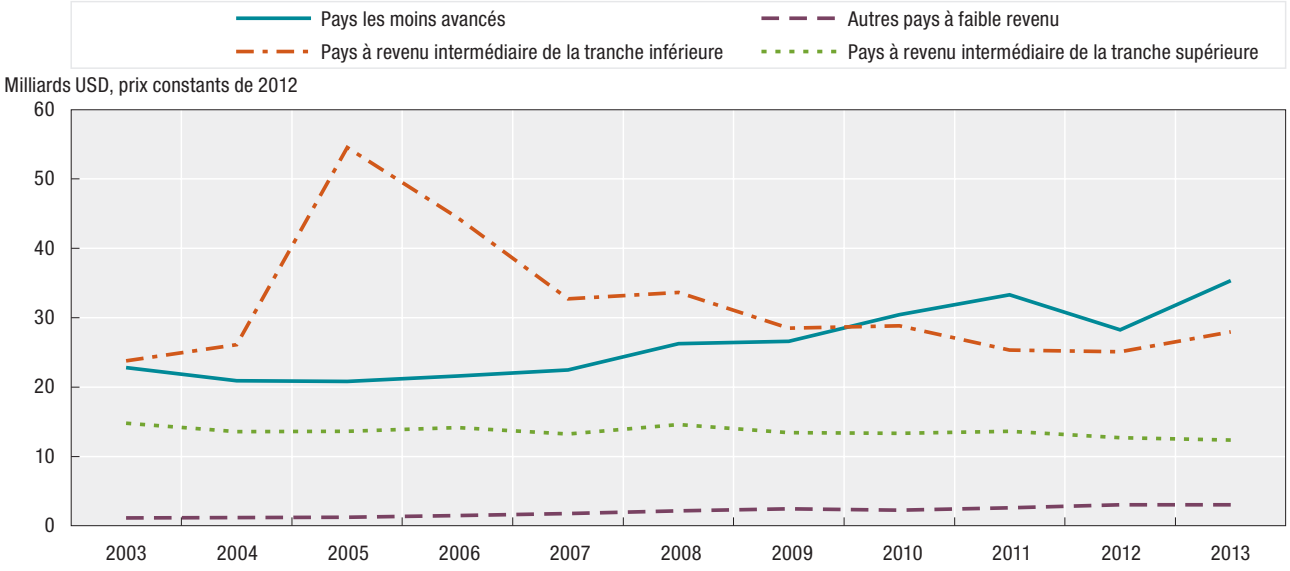

Source : OCDE (2014), « Statistiques détaillées de l'aide : APD (Aide publique au développement) : versements », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), *http://dx.doi.org/10.1787/data-00069-fr* (consultées le 20 avril 2015).

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933253518*

Profils des membres du Comité d'aide au développement

élaborée par Ida Mc Donnell et Valentina Sanna de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

Les profils des membres du CAD fournissent des données essentielles sur les ressources mises au service du développement durable. Ils présentent une vue d'ensemble de l'aide publique au développement ainsi que des autres apports du secteur public, des apports privés aux conditions du marché, et des dons privés mobilisés par les ONG et les fondations. Les profils reflètent les efforts déployés par les membres du CAD pour favoriser une utilisation efficace des ressources au service du développement durable, notamment en ce qui concerne l'appropriation par les pays en développement, le ciblage sur les résultats, la prévisibilité de l'aide et le déliement de l'aide. À l'aide des dernières données disponibles issues des statistiques de l'OCDE, les profils mettent également en lumière les canaux d'acheminement de l'APD utilisés par les membres du CAD ainsi que la répartition géographique et sectorielle de leur aide.

Évolution et caractéristiques des apports des autres fournisseurs de coopération pour le développement

élaborée par Willem Luijkx de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

Dans ce chapitre sont présentées des informations sur le volume et les principales caractéristiques des activités de coopération pour le développement d'apporteurs non membres du Comité d'aide au développement (CAD). Dix-huit d'entre eux rendent compte à l'OCDE de leurs programmes de coopération pour le développement, et les neuf autres sont des partenaires prioritaires du CAD. Dans le cas de ces derniers apporteurs, l'OCDE a effectué des estimations sur le volume de leurs programmes à partir des rapports officiels fournis par les autorités nationales, lesquelles ont été complétées par des informations recueillies sur l'internet (concernant principalement les contributions aux organisations multilatérales). Les activités de la Fondation Bill & Melinda Gates, seul organisme de financement privé qui notifie ses apports à l'OCDE, sont aussi examinées dans ce chapitre.

Pour en savoir plus et pour accéder au rapport *Coopération pour le développement 2015 :*
http://oe.cd/dcr2015